

Versions :

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 13 février 2014

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 03 mai 2017

Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 1er octobre 2020

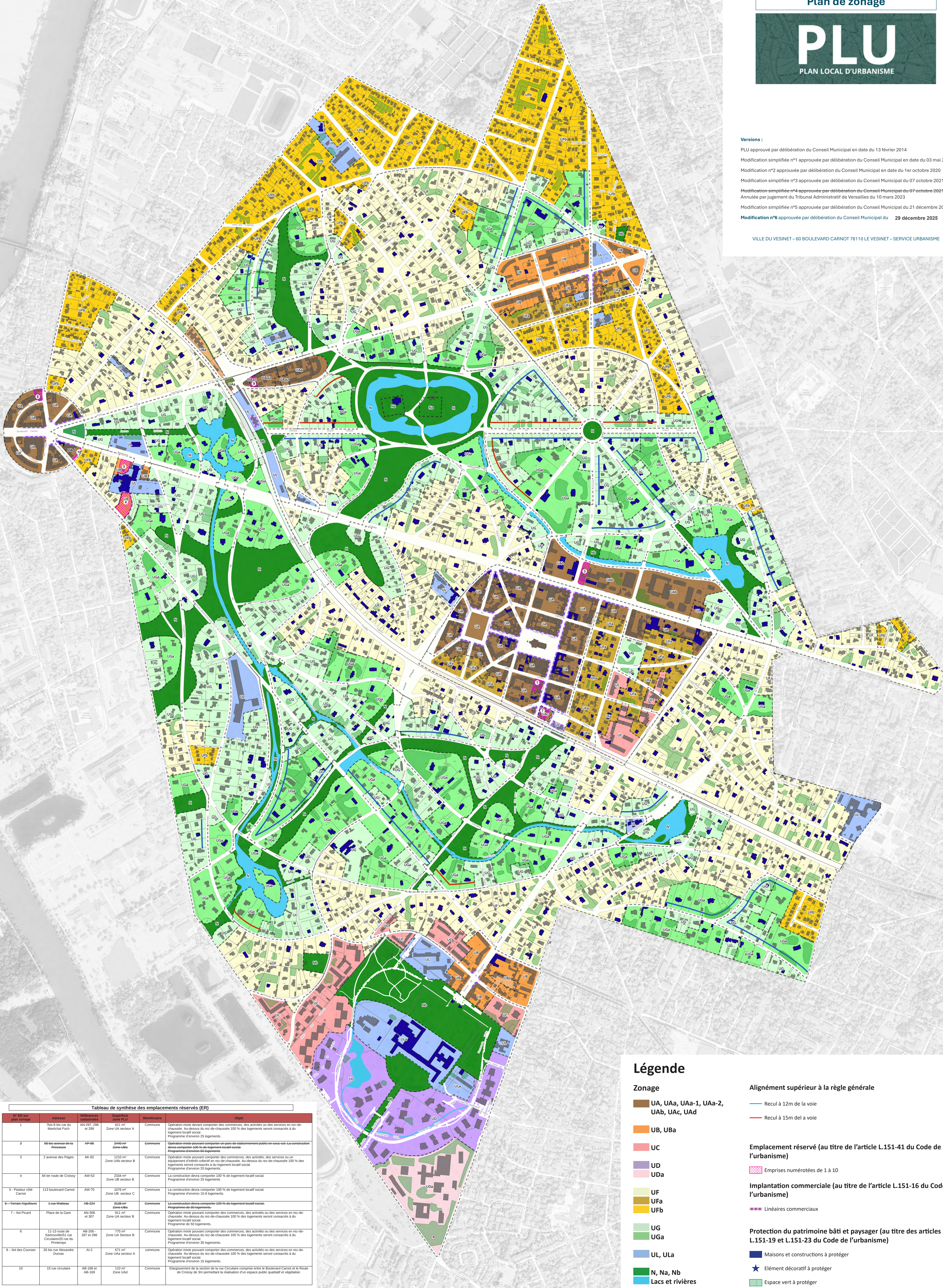
Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 07 octobre 2021

Modification simplifiée n°4 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 07 octobre 2021 –
Annulée par jugement du Tribunal Administratif de Versailles du 10 mars 2023

Modification simplifiée n°5 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2023

Modification n°6 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 29 décembre 2025

VILLE DU VESINET – 60 BOULEVARD CARNOT 78110 LE VESINET – SERVICE URBANISME



Légende

Zonage

UA, UAa, UAa-1, UAa-2, UAab, UAc, UAd

UB, UBa

UC

UD

UDa

UG

UGa

UL, ULa

N, Na, Nb

Lacs et rivières

Alignement supérieur à la règle générale

Recul à 12m de la voie

Recul à 15m del a voie

Emplacement réservé (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme)

Emprises numérotées de 1 à 10

Implantation commerciale (au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme)

Linéaires commerciaux

Protection du patrimoine bâti et paysager (au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du Code de l'urbanisme)

Maisons et constructions à protéger

Élément décoratif à protéger

Espace vert à protéger

Tableau de synthèse des emplacements réservés (ER)

N° ER sur plan zonage	Adresse	Références cadastrales	Superficie zone PLU	Bénéficiaire	Objet
1	7bis-9 bis rue du Maréchal Foch	AN-297, 298 et 299	821 m² Zone UA secteur A	Commune	Opération mixte devant comporter des commerces, des activités ou des services en rez-de-chaussée. Au-dessus du rez-de-chaussée 100 % des logements seront consacrés à du logement local social. Programme d'environ 25 logements.
2	66 bis-avenue de la Prièresse	AP-96	2440 m² Zone UAa-1	Commune	Opération mixte devant comporter un parc de stationnement public en sous-sol. La construction devra comporter 100 % de logement local social. Programme d'environ 50 logements.
3	2 avenue des Pages	AK-82	1210 m² Zone UAa secteur B	Commune	Opération mixte pouvant comporter des commerces, des activités, des services ou un équipement d'intérêt collectif en rez-de-chaussée. Au-dessus du rez-de-chaussée 100 % des logements seront consacrés à du logement local social. Programme d'environ 20 logements.
4	84 ter route de Croissy	AW-53	2334 m² Zone UAa secteur B	Commune	La construction devra comporter 100 % de logement local social. Programme d'environ 25 logements.
5	Passage côté Carnet	AW-70	1076 m² Zone UAa secteur C	Commune	La construction devra comporter 100 % de logement local social. Programme d'environ 15-18 logements.
6	Forêt Argenteuil	AB-224	3138 m² Zone UAa-1	Commune	La construction devra comporter 100 % de logement local social. Programme de 20 logements.
7	lot Picard	AN-306 et 307	911 m² Zone UAa secteur B	Commune	Opération mixte pouvant comporter des commerces, des activités ou des services en rez-de-chaussée. Au-dessus du rez-de-chaussée 100 % des logements seront consacrés à du logement local social. Programme d'environ 30 logements.
8	11-13 rue de Sarrouville5) rue Circulaire2) rue du Printemps	AB-206-287 et 288	770 m² Zone UAa Secteur B	Commune	Opération mixte pouvant comporter des commerces, des activités ou des services en rez-de-chaussée. Au-dessus du rez-de-chaussée 100 % des logements seront consacrés à du logement local social. Programme d'environ 30 logements.
9	lot des Courses	AI-2	571 m² Zone UAa secteur A	commune	Opération mixte pouvant comporter des commerces, des activités ou des services en rez-de-chaussée. Au-dessus du rez-de-chaussée 100 % des logements seront consacrés à du logement local social. Programme d'environ 15 logements.
10	15 rue circulaire	AB-168 et AB-169	110 m² Zone UAd	Commune	Élargissement de la section de la rue Circulaire comprise entre le Boulevard Carnot et le Route de Croissy de 3m permettant la réalisation d'un espace public qualitatif et végétalisé.